CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL
Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **LORRAINE BEAUCHEMIN & SYLVAIN LANGLOIS;**

(ci-après les « Bénéficiaires »)

c.

GROUPE IDEVCO MAS FABRE INC.;

(ci-après l'« Entrepreneur »)

et

GARANTIE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE ;

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S20-080501-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage, suite à un règlement hors cour.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 11 novembre 2020

Chloe Bell

Chloe Bell
Greffière adjointe